

Stratégie de réouverture des établissements recevant du public (ERP) et des activités regroupant du public

La réouverture progressive des établissements recevant du public et des activités regroupant du public s'échelonne du 19 mai au 30 juin 2021.

Grâce à ce simulateur, consultez le calendrier et les modalités de réouverture (jauge, protocole, règles...) propres à chaque établissement ou activité.

Type d'établissement recevant du public ou activité

Salles à usage multiple en configuration assis (salles des fêtes, salles polyvalentes)



Résultats

Récapitulatif :

- Type ERP : Type L Salles à usage multiple en configuration assis (salles des fêtes, salles polyvalentes)

19

mai

- Avec jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes.
- Protocole sanitaire adapté.
- Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Maintien des règles actuelles plus favorables pour les activités énumérées à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020.*

9

juin

- Avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes.
- Protocole sanitaire adapté.
- Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

30

juin

- 100 % de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières.
- Règles de distanciation applicables dans les espaces de circulation.
- Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.